



Politique : **Politique sur la Santé et Sécurité au travail**

Adoption le : 19 avril 2018

Entré en vigueur le : 19 avril 2018

Dernière révision le : 10 avril 2018

Prochaine révision prévue le : avril 2020

Signature de la présidence du CA :

POLITIQUE SUR LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Reflet Salvéo constitue une des entités de planification des services de santé en français de l'Ontario avec pour mandat de conseiller les réseaux locaux d'intégration des services de santé.

Le conseil d'administration de Reflet Salvéo accorde une grande priorité à la santé et la sécurité de ses employés. La protection des employés contre les blessures, les maladies professionnelles et les préjudices psychologiques est un objectif permanent et majeur.

Ainsi, Reflet Salvéo s'engage à :

- Favoriser la promotion de la santé mentale en harmonie avec les principes de la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*
- Adhérer aux règlements canadien sur la santé et la sécurité au travail ainsi qu'aux pratiques et procédures de travail légales afin que les employés travaillent dans des conditions sécuritaires.
- Former et informer tous ses employés afin qu'ils puissent envisager et réduire les risques et dangers sur la sécurité et le bien-être lorsqu'ils effectuent leurs tâches.
- Établir des responsabilités concrètes au niveau du directeur exécutif jusqu'aux travailleurs pour impliquer tout le personnel dans la prévention des accidents et maladies professionnelles
- Assurer l'amélioration continue des conditions de travail sous forme d'évaluations régulières

Reflet Salvéo en tant qu'employeur, est ultimement responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Cette politique doit être considérée à la lumière d'autres politiques et lignes de conduite développées ou futures, dont le manuel des ressources humaines pour le personnel de Reflet Salvéo.